

Toulouse, le 9 décembre 2025

Objet : défense du réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Monsieur le préfet,

Vous allez recevoir en audience nos camarades de la CGT CAUE, venue·s défendre le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). La CGT Finances publiques tient à les assurer de son soutien plein et entier.

Présents dans 92 départements et forts de 1 000 salarié·es, ces associations accompagnent les acteurs du territoire et le grand public dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement. La réforme du mode de perception de la taxe d'aménagement, qui finance ces CAUE, aboutit à ce que leur existence est, aujourd'hui, gravement menacée. Cette réforme fiscale a été sévèrement critiquée dans le rapport parlementaire (n° 1594) de juin 2025. Les licenciements s'accroissent, des premiers cas de fermetures de CAUE sont annoncés et le réseau des CAUE se mobilise pour donner l'alerte sur ce fiasco social et fiscal, qui se chiffre en centaines de millions d'euros.

À la DGFIP, la CGT a, en maintes occasions, alerté, en vain, sur l'amateurisme de cette réforme fiscale. Ce transfert de perception du ministère de la Transition écologique vers le ministère de l'Économie s'est fait, c'est une habitude, dans la précipitation sans mettre les moyens nécessaires tant au niveau de la formation que du développement informatique, tout en réduisant dans le même temps les effectifs qui travaillaient dans les services fonciers. Sur les 350 personnes chargées du recouvrement de la taxe d'aménagement au ministère de la Transition écologique, moins de 100 ont été mutées au ministère de l'Économie. Ainsi, la DGFIP a eu pour volonté de cantonner ses agents à de simples contrôles informatisés pour corriger un logiciel incapable de distinguer... une piscine d'un étang !

Concernant la part de cet impôt qui revient aux Conseils départementaux, ce serait au moins 625 millions d'euros qui manqueraient aux départements sur les perceptions 2024-2025. Or, environ 18 % de cette taxe d'aménagement "départementale" finance les moyens humains des CAUE. En août 2025, la Fédération nationale des CAUE répertoriait environ 10 % de postes supprimés à l'échelle nationale en 18 mois (une centaine de postes) et vu l'accélération actuelle, ce sera bien plus d'ici 2026 !

Certains conseils ont déjà annoncé leur fermeture (Manche, Orne) et de nombreux autres seront sans trésorerie d'ici quelques mois. À terme, les 1 000 salarié·es du réseau sont menacé·es de perdre leur emploi et une centaine de structures d'intérêt général risquent de fermer. Une tribune d'alerte a déjà été publiée en vain cet été par le président de la FNCAUE et le président des départements de France. Dans un contexte où les enjeux d'aménagement durable, de transition écologique et de sobriété foncière n'ont jamais été

aussi urgents, les CAUE et leurs équipes sont des outils de terrain essentiels, reconnus, et particulièrement utiles auprès des petites communes aux moyens humains et financiers limités.

Intervenant gratuitement, les architectes, urbanistes et paysagistes des CAUE conseillent de manière indépendante :

- Les élus·es communaux : construction et rénovation de bâtiments publics, aménagements des espaces publics, de sites naturels, de cour d'école, conseils sur les PLU (plan local d'urbanisme) ;
- Tous les citoyens·es qui ont un projet de construction, rénovation ou extension de leur logement...

Face à ce fiasco fiscal et à ce plan véritable plan anti-social de destruction d'un service public et de ses emplois, nous exigeons une réaction de la part du gouvernement que vous représentez. Aussi, il est urgent :

- ✓ que l'État stoppe les licenciements et les fermetures de CAUE en mettant en place immédiatement un fonds de sauvegarde national pour les CAUE et leurs 1 000 salarié·es ;
- ✓ d'ouvrir une rectification du processus de perception pour pallier aux dysfonctionnements structurels de la « réforme » ;
- ✓ de faire évoluer la taxe d'aménagement, pour davantage de justice sociale et écologique et pour assurer la survie des CAUE et de leurs salarié·es.
- ✓ de donner les moyens humains et informatiques aux directions départementales des Finances publiques pour recouvrer correctement la taxe d'aménagement et rattraper le retard, en commençant par supprimer la mesure inscrite au PLF 2026 de suppression de 550 emplois, après les 50 000 détruits de 2002 à 2024.

Pour la CGT Finances publiques de Haute-Garonne,

Les secrétaires : *Julie Fauvel* et *Rachel Tisné Brison*